

LA CHARTE DES BENEVOLES

Présentation de l'Association des Centres Sociaux de Rillieux-La-Pape

Les trois Centres Sociaux de Rillieux-la-Pape sont regroupés dans une association loi 1901 et intègrent plusieurs équipements de proximité inscrits sur le territoire de la ville. L'association est animée par des habitants bénévoles, avec l'aide d'une équipe de professionnels. L'association des Centres Sociaux de Rillieux propose des lieux d'écoute et de partage, proches de chacun, qui révèlent le pouvoir d'agir des habitants pour construire collectivement et se construire.

L'association a souhaité donner sa propre définition du bénévolat : « **Le bénévole des centres sociaux de Rillieux-La-Pape est celui qui s'engage par choix dans l'Association, en donnant de son temps de manière ponctuelle ou régulière. Il adhère à l'Association et ses valeurs de dignité humaine, de solidarité et de démocratie, et il signe la Charte des bénévoles.** »

Le bénévolat est avant tout une démarche volontaire, avec des envies, des motivations, des rencontres humaines, des temps de partage... en fonction du temps disponible ! Le bénévole s'implique pour se rendre utile mais également se faire plaisir !

Le bénévole s'engage vis-à-vis des autres bénévoles à :

- Respecter la vision, les missions et les valeurs de l'Association,
- Se conformer aux objectifs et au projet associatif de l'Association,
- Respecter l'organisation et les règles de fonctionnement et de sécurité de l'Association,
- Assurer de façon efficace sa mission et son activité, sur la base des horaires et disponibilités choisis,
- Exercer son activité dans le respect des convictions et des opinions de chacun, avec tous les égards possibles, considérant que l'usager est au centre de l'activité de l'Association,
- Coopérer avec les acteurs de l'Association : dirigeants, salariés permanents et autres bénévoles,
- Suivre les actions de formation proposées dans la mesure de ses disponibilités,
- Respecter un délai de prévenance raisonnable pour donner fin à son activité.
- Être un membre adhérent de l'association et être à jour de sa cotisation.

Les engagements de l'Association

En matière d'information :

- ◆ Elle informe sur la vision de l'Association, le contenu du projet associatif, les principaux objectifs de l'année, le fonctionnement et la répartition des principales responsabilités.
- ◆ Elle facilite les rencontres avec les dirigeants, les autres bénévoles, les salariés permanents et les usagers.

En matière d'accueil et d'intégration :

- ◆ Elle accueille les bénévoles et leur confie, en fonction de ses besoins propres et des compétences proposées, des activités en regard de leur motivation et de leurs disponibilités.
- ◆ Elle définit les missions, les responsabilités et les activités de chaque bénévole.
- ◆ Elle propose des temps de rencontre et de convivialité.

En matière de gestion et de développement de compétences :

- ◆ Elle assure l'intégration des bénévoles et leur formation par tous les moyens nécessaires et adaptés à la taille de l'Association : formation formelle, tutorat, constitution d'équipes...
- ◆ Elle organise des points fixes réguliers sur les difficultés rencontrées, les centres d'intérêt et les compétences développées.

En matière de couverture sociale :

- ◆ Elle garantit la couverture d'une assurance responsabilité civile dans le cadre des activités confiées.

L'Association des Centres Sociaux de Rillieux-La-Pape conserve le droit d'interrompre l'activité et la mission d'un bénévole, en respectant des délais de prévenance raisonnables.